

Séance du 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BOUSSION Bernard, MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy.

Absents et excusés : BODIER Robert, MOISY Cyrille.

Madame Annette GUILLET est élue secrétaire de séance.

Schéma départemental de coopération intercommunale de la Mayenne

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) fait obligation au représentant de l'état d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016.

Aux termes de la loi précitée ce schéma doit répondre aux objectifs suivants :

– concernant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) :

- constitution d'EPCI à FP d'au moins 15 000 habitants, seuil pouvant être adapté en fonction de la densité et de l'ancienneté,
- prise en compte de la cohérence des EPCI à FP au regard notamment des bassins de vie, et des schémas de cohérence territoriale,
- l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale,
- la prise en compte des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,
- la prise en compte des communes nouvelles (avec ses conséquences sur le choix de l'EPCI à FP de rattachement).

– concernant les syndicats de communes :

- la loi NOTRe insiste plus particulièrement sur la diminution du nombre de ces derniers, notamment concernant ceux dont le périmètre est inclus dans celui d'un EPCI à FP, et/ou de ceux dont les compétences ont vocation, de par la loi, à être reprises par ces mêmes établissements, on ne peut s'empêcher ici de penser plus spécialement aux syndicats d'eau et d'assainissement.

Le représentant de l'état, peut, le cas échéant, dissoudre des syndicats en privilégiant la reprise des compétences par les EPCI à FP.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente transmission soit avant le 16 décembre 2015.

Considérant le point particulier lié à la compétence Eau, le conseil municipal décide d'attendre la séance du conseil communautaire du 16 novembre 2015 où une motion commune sera débattue.

Prime de fin d'année 2015-48

Monsieur le Maire expose que chaque année, les agents communaux perçoivent une prime de fin d'année dont le montant a, jusqu'à maintenant, été celui proposé par le comité technique paritaire du centre de gestion de la FPT. Le montant fixé pour l'année 2015 est maintenu à 937.60 € net pour un agent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant de la prime de fin d'année à 937.60 € net pour un agent à temps complet à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Frelons asiatiques

Les frais de destruction de nid de frelons doivent normalement être pris en charge par les particuliers qui doivent appeler eux-mêmes une société spécialisée. Vu le coût cela n'est pas toujours fait, ce qui entraîne une prolifération des nids de frelons asiatiques.

Afin d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de frelons asiatiques se trouvant sur leur propriété, monsieur le maire propose que la commune prenne en charge 50 % du coût de l'intervention.

Le conseil souhaite consulter différentes sociétés de destruction de nids de frelons afin de connaître la tarification des interventions. La prise en charge par la commune ainsi que les différentes modalités seront revues ultérieurement.

Priorités d'investissements 2016

Le conseil municipal définit les priorités d'investissements comme suit pour l'année 2016 :

- Lotissement du parc
- Logements de la Métairie
- L'accessibilité des ERP et IOP
- Le parking Rue Principale

Mme MOREAU Brigitte pose le problème de l'assainissement à la Cité de Bellevue.

Diagnostic des ERP et IOP – 2015-49

Suite à la consultation lancée pour la réalisation d'un diagnostic des ERP et IOP, 4 bureaux d'études seront auditionnés courant novembre.

Suite à cette audition prévue le 20 novembre prochain, le conseil autorise le maire à signer le marché, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, avec le titulaire retenu au terme de la procédure groupée.

Devis

Audit énergétique logements de la Métairie

Par délibération du conseil en date du 8 octobre 2015, le conseil donnait son accord pour la réalisation d'un audit énergétique. Sur les trois cabinets consultés (LCA Renazé, ABC Energie Angers et Certifénergie Laval), deux ont répondu.

- LCA 1 365.00 € HT Option thermographie infrarouge : 120 € HT
- ABC Energie.....1 611.00 € HT

Le conseil municipal retient le cabinet LCA de Renazé (Mayenne) pour la réalisation de l'audit énergétique sur les logements de la Métairie avec l'option thermographie infrarouge soit un montant total HT de 1 485.00 €.

Kitchenette studio de la métairie

Monsieur le maire informe le conseil que la kitchenette (évier, meuble sous-évier, frigo, plaques électriques) du studio C1 a été remplacée. Ont été consultés les entreprises Baudoin (1 022.78 € ht), Pineau (878 € ht) et BGP Prodhomme(966.39 € ht). Les établissements Pineau de Craon ont été retenus.

Tour de garde pour les élections régionales

Dimanche 6 décembre 2015

08 h à 10 h	Angelina JANITOR – Freddy CHABOT
10 h à 12 h	Catherine CORMIER – Steve ROGER
12 h à 14 h	Isabelle MADIOT – Yoann HOGRET
14 h à 16 h	Roselyne GASTINEAU – Robert BODIER
16 h à 18 h	Olivier DUTHEIL – Claudine JOSSELIN

Dépouillement : Gérard BEDOUET, Annette GUILLET, Claudine JOSSELIN, Olivier DUTHEIL, Angelina JANITOR, Roselyne GASTINEAU

Dimanche 13 décembre 2015

08 h à 10 h	Yoann HOGRET – Angelina JANITOR
10 h à 12 h	Brigitte MOREAU – Catherine CORMIER
12 h à 14 h	Steve ROGER – Cyrille MOISY
14 h à 16 h	Robert BODIER – Claudine JOSSELIN
16 h à 18 h	Bernard BOUSSION – Olivier DUTHEIL

Dépouillement : Gérard BEDOUET, Annette GUILLET, Claudine JOSSELIN, Olivier DUTHEIL, Bernard BOUSSION

Divers

- Pot de Noël : Il aura lieu le jeudi 17 décembre à 19 h 30 au Marmiton.
- Diaporama : la commission animation se réunira pour le choix des photos.
- Médailles de la commune : Aucun nom n'est proposé.

- Immeuble 25, rue Principale : Le conseil est informé que Monsieur Frédéric PORTES a pris contact avec Me Gilet. Si cette transaction n'était pas menée à son terme, le conseil autorise le Maire à baisser le prix de vente du bâtiment à 65 000.00 €.
- Monsieur le maire fait part au conseil du courrier de Guy MOISY concernant la dissolution du CCAS
- Monsieur le maire rappelle qu'une assemblée plénière de la CC aura lieu le lundi 30 novembre à 20 h à la salle du mûrier à Craon.

Date de la prochaine réunion : 10 décembre 2015

Compte rendu publié et affiché le 18 novembre 2015